

**DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Séance ordinaire du 08/04/2025

Délibération numéro : DE\_019\_2025

Nombre de membres en exercice 8

Nombre de membres présents 8

Nombre de suffrages exprimés 8

Abstention(s) 0

VOTES	
Pour :	8
Contre :	0

Date de convocation 27/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, Le conseil municipal, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, présidé par Jean BYKENS

Secrétaire(s) de séance :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un DEFICIT de 683,43
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT</b>	<b>683,43</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	-683,43
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	<b>0,00</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2024</b>	<b>683,43</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	683,43

Présents : FEUILLADE BRIERE Delphine (Maire), BYKENS Jean (1er adjoint), VERILHAC EMMANUEL (Conseiller municipal), BESNIER Valentin (Conseiller municipal), BRILLANT Philippe (Conseiller municipal), MALEYSSON Emilie (Conseillère municipale), CHALVET Ronna (Conseillère municipale), GINIER DANIEL (Conseiller municipal),

Présenté par Jean BYKENS  
à MALARCE SUR LA THINES le 08/04/2025

Délibéré par Le conseil municipal  
à MALARCE SUR LA THINES le 08/04/2025



Date de transmission de l'acte: 09/04/2025  
Date de reception de l'AR: 09/04/2025